

Extrait des décisions et des informations issues du Conseil Municipal

COMMISSION FINANCES

1/ Vote du compte administratif commune 2017

Résultat de la section de fonctionnement :

Dépenses : 1 224 940.51 € Recettes : 1 615 889.93 €

➔ **Excédent : 390 949.42 €**

Résultat de la section d'investissement :

Dépenses : 672 673.31 € Recettes : 465 344.34 €

➔ **Déficit : 207 328.97 €**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de RIOM et décide de l'affectation du résultat de fonctionnement de l'année 2017 de 390 949.42 € tel que :

264 828.97 € seront reportés au budget 2018 au compte « 1068 réserves » de la section d'investissement recettes et 126 120.45 € seront reportés au budget 2018 au compte « 002 résultat reporté » de la section de fonctionnement recettes.

2/ Vote du compte administratif assainissement 2017

Résultat de la section d'exploitation :

Dépenses : 59 514.21 € Recettes : 123 896.95 €

➔ **Excédent : 64 382.74 €**

Résultat de la section d'investissement :

Dépenses : 221 026.41 € Recettes : 114 355.23 €

➔ **Déficit : 106 671.18 €**

Le Conseil Municipal adopte le compte administratif ainsi que le compte de gestion dressé par le Receveur Municipal de RIOM et décide de l'affectation du résultat d'exploitation de l'année 2017 tel que : 64 382.74 € seront reportés au budget 2018 au compte « 1068 réserves » de la section d'investissement recettes.

4/ Vote du budget Assainissement 2018

Section d'exploitation : les dépenses et recettes s'équilibrent à 149 690 €.

Section d'investissement : les dépenses et recettes s'équilibrent à 197 072 €.

Le Conseil Municipal adopte le budget d'assainissement 2018.

5/ Taux d'imposition communaux 2018

Le Conseil Municipal décide de fixer, pour 2018, les taux d'imposition tels que :

Taxe d'habitation : 6.91%, foncier bâti : 10.84%, foncier non bâti : 75.75%.

6/ Vote du budget communal 2018

Section de fonctionnement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à 1 591 620 €.

Principales dépenses :

*charges générales (eau, électricité, entretien bâtiments, voirie...) : 481 200 €,

*charges de personnel : 604 000 €,

*charges de gestion courante (syndicat départemental d'incendie et de secours, subventions aux associations, indemnités des élus, éclairage public...) : 126 150 €.

Principales recettes :

*produits des services (cantine, accueil de loisirs, locations ...) : 141 500 €,

*impôts et taxes (taxe d'habitation, foncier bâti et non bâti, attribution de compensation et dotation de solidarité communautaire...) : 1 107 500 €,

*revenus des immeubles : 54 000 €.

Présents

Mme GUY,
Mme PELLETIER,
Mme SIMONNOT,
Mme VALLENET,
Mme VANNAIRE.
M. BOILON,
M. GAUTHIER,
M. GODARD,
M. LIVEBARDON,
M. MAINAND,
M. MARTIN,
M. PARRAUD,
M. POTHIER,
M. REGERAT.

Absents excusés :

Mme GAGO,
Mme DOS SANTOS,
Mme GRAVIER,
Mme METENIER,
M. CHAPEYRON.

Section d'investissement : Les dépenses et recettes s'équilibrent à 977 498 €.

Principales dépenses prévues :

- remboursement du capital des emprunts, 88 000 € TTC,
- rénovation de locaux au centre commercial, 175 000 € TTC,
- rénovation de l'éclairage public, 103 000 € TTC : une étude est en cours en partenariat avec l'ADUHME, Agence Locale des Energies qui a notamment pour missions l'information, le conseil et l'expertise technique auprès des collectivités locales sur les questions d'efficacité énergétique et d'énergies renouvelables.
- poursuite de la mise en accessibilité dans les bâtiments communaux, 29 140 € TTC,
- création d'un local de stockage, 52 000 € TTC,
- réalisation de travaux de voirie (rue Pierre de Coubertin, devant la salle des fêtes...) 32 800 € TTC,
- création d'un jardin du souvenir, 6 500 € TTC,

Principales recettes :

- excédent de fonctionnement 2017 capitalisé, 264 829 €
- vente de l'immeuble route d'Entraigues, 140 000 €
- fonds de compensation de la TVA, 51 510 €
- taxe d'aménagement, 25 000 €
- subventions sur travaux, 37 726 €
- réalisation d'un emprunt à hauteur de 104 418 € pour financer les dépenses d'investissement

Le Conseil Municipal adopte le Budget communal 2018.

Conformément à l'article L2313-1 du Code des Collectivités Territoriales, « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles a été jointe aux budgets et aux comptes administratifs afin de permettre au citoyen qui le souhaite d'en saisir les enjeux ».

COMMISSION SOCIAL ET COMMUNICATION

Vente de la maison communale sise, 20 Route d'Entraigues

Par délibération en date du 12 avril 2017, le Conseil Municipal a donné un avis favorable au projet de mise en vente de la maison communale, sise à CHAPPES, 20 Route d'Entraigues et cadastrée AB 326, au prix de vente de 140 000 €. Toutefois, en prenant connaissance du document d'arpentage qui a été établi, il apparaît qu'une petite parcelle communale de 7 m², cadastrée AB 206, jouxte la parcelle qui est mise en vente.

Aussi, le conseil Municipal décide d'intégrer la vente de la parcelle AB 206 au projet de vente de la parcelle AB 326 et maintient le prix à 140 000 € hors frais de notaire qui seront à la charge du futur acquéreur.

Cession du presbytère

Par délibération en date du 22 février 2018, le Conseil Municipal a opté pour la vente du presbytère à un particulier.

Invité à en délibérer, le Conseil Municipal fixe le prix de vente de ce bâtiment à 140 000 € hors frais de notaire, à la charge du futur acquéreur.

Toute personne intéressée est invitée à se signaler en Mairie.

COMMISSION URBANISME ET CADRE DE VIE

Service commun instructeur en matière d'autorisations de Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS

Par délibération en date du 1^{er} février 2018, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Commune, au service commun instructeur en matière d'autorisations de Droit des Sols de la Communauté d'Agglomération de RIOM LIMAGNE ET VOLCANS.

Afin d'harmoniser le fonctionnement du service commun et proposer le même service à toutes les communes de la Communauté, un travail de réécriture de la convention actuelle a été réalisé.

Le Conseil Municipal décide d'approuver la nouvelle convention relative à la définition des missions du service commun Droit des Sols de Riom Limagne et Volcans et autorise le Maire à signer le document correspondant.

INFORMATIONS

COMMISSION SOCIAL ET COMMUNICATION : CONSEIL MUNICIPAL DE JEUNES (CMJ) :

Dimanche 29 avril à partir de 9 h 30 : organisation d'une Rando photos

Organisée par les jeunes du CMJ

3 parcours ludiques sont proposés :

↳ 1.8 km départ devant la mairie 11 h 00,

↳ 3 km départ devant la mairie 10 h 30,

↳ 6 km départ devant la mairie 10 h 00.

↳ Arrivée 12 h 00 pour partager ensemble un repas « tiré du sac ».

Pour la bonne organisation de cette manifestation, les personnes intéressées peuvent se faire connaître en Mairie.

- samedi 02 juin : Pour marquer la fin du mandat de nos jeunes conseillers, une sortie est organisée au PAL.

- samedi 16 juin : Election d'un nouveau Conseil Municipal de Jeunes. Inscription en mairie pour ceux et celles qui souhaitent en faire partie.

COMMISSION URBANISME ET CADRE DE VIE :

Charte d'entretien des espaces publics : la Commune s'est vue remettre par la FREDON AUVERGNE (Organisme à Vocation Sanitaire pour le domaine du végétal), le diplôme Niveau 2 pour la Charte d'entretien des espaces publics. Ce diplôme salue la démarche d'engagement de la commune dans la réduction des produits phytosanitaires.

Samedi 19 mai : 14 h 00 - 17 h 00 TROC PLANTS (derrière la Mairie).

Echanges de graines, plants, boutures, fleurs, de trucs et astuces etc.....

Manifestation entièrement gratuite.

COMMISSION PATRIMOINE :

Compte-rendu technique du service Assainissement 2017 : le Conseil Municipal prend connaissance du document établi par la SEMERAP dans le cadre du contrat d'affermage qui lie cette société à la commune. Principaux chiffres à retenir :

Longueur du réseau d'assainissement : 19 km 715 de collecteurs dont 11.56 de canalisations d'assainissement.

Nombre de foyers desservis au réseau : 683 en assainissement collectif et 18 en non collectif.

Assiette de facturation de la consommation : eau potable 66 914 m³, assainissement collectif 63 296 m³.

Station d'épuration : dimensionnée pour 2 300 habitants équivalent. Elle fonctionne à 91% de ses capacités. En 2017, 104,58 tonnes de boues brutes ont été évacuées vers la société ECOVERT à LEMPTY qui est spécialisée dans la prise en charge des matières issues du traitement des eaux.

COMMISSION FETES ET CEREMONIES :

Cérémonie du 08 mai :

Le traditionnel dépôt de gerbe au monument aux Morts aura lieu à 11 h 00 avec l'Orchestre Harmonie d'Ennezat et sera suivi d'un vin d'honneur à l'espace culturel auquel toute la population est cordialement invitée.

Recherche d'un porte-drapeau à l'occasion des cérémonies organisées les 08 mai, 14 juillet et 11 novembre. Toute personne volontaire et intéressée peut se faire connaître en Mairie.

PROCHAIN CONSEIL MUNICIPAL LE 17 MAI A 19 h 00

Nous vous invitons à suivre notre actualité

sur : www.facebook.com/mairiechappes